



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 44285

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les vives préoccupations que suscite le projet de réduction de la dotation budgétaire de l'ANAH pour 1997. Pourtant les aides délivrées par cet organisme jouent un rôle déterminant dans la rénovation et la réhabilitation du parc locatif privé, sans compter les effets positifs entraînés sur l'activité du bâtiment. En conséquence, il lui demande de bien vouloir le rassurer quant à la volonté du gouvernement de maintenir les crédits affectés à l'ANAH.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important aussi bien en faveur de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) que des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En effet, la PAH est efficace à plusieurs titres. D'un point de vue social, elle bénéficie à des personnes très modestes. D'un point de vue économique, elle participe de façon significative à l'activité des entreprises locales du bâtiment. En incitant les propriétaires à réaliser des travaux, la PAH permet également la réhabilitation des centres bourgs. Les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cela exemplaires dans leur capacité à revitaliser ces centres. Quant aux crédits de l'ANAH, ces aides, destinées aux propriétaires bailleurs, bénéficient également dans une large mesure aux zones rurales puisque 38 % de ces crédits sont employés dans des communes de moins de 10 000 habitants, qui ne possèdent que 22 % du parc éligible à ces aides. Tout comme la PAH, elles contribuent à dynamiser localement l'activité et l'emploi. C'est pourquoi, le projet de loi de finances pour 1997 prévoit d'affecter 600 MF à la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH), ce qui représente environ 70 000 logements et 2 milliards de francs aux interventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient générer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, correspondant à environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44285

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5622

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6641